

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2019/095 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2019 et d'approbation des termes du projet de convention financière-type

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes, pour un montant total de 494 592 € :

- à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 92 160 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau,
- à la Communauté de Communes du Pays de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 360 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr,
- à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 16 128 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein,
- à la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 38 400 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig,
- à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai,

- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat,
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 228 864 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim,
- à la Communauté de Communes du Pays de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 720 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne,
- à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention prévisionnelle maximum de 11 520 € pour le fonctionnement pendant l'année 2019 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2019 après signature de la convention tripartite d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2020 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve, par ailleurs, les termes du projet de modèle-type de convention financière tripartite de gestion des aires d'accueil pour 2019, annexé à la présente délibération, et autorise son président à signer les conventions financières à conclure avec les EPCI gestionnaires d'aires d'accueil pour l'année 2019 sur la base de ce modèle-type.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190304-lmc1124383-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/03/19